

## **Développer une économie de la connaissance**

Destinés à ancrer un développement économique d'avenir sur le territoire régional, les projets devront s'inscrire dans une démarche d'accroissement de l'activité de recherche, développement et d'innovation technologique, de développement des réseaux et projets collaboratifs des PME impliquant une concentration des moyens. Ils devront être accompagnés par le développement des infrastructures de communications électroniques à très haut débit.

## **Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement de filières d'énergies renouvelables**

La compétitivité du territoire régional est également liée à son attractivité et nécessite que soit préservée la qualité de son environnement. Les projets devront favoriser la promotion d'une utilisation rationnelle de l'énergie et le développement de filières d'énergies renouvelables assurant une gestion durable des milieux aquatiques et de la ressource en eau et préservant la biodiversité et les paysages. Il s'agit d'instaurer une dynamique de développement adoptant des modes de production et de consommation durables.

## **Lutter contre la ségrégation socio-économique et spatiale**

Le développement et le maintien de la compétitivité et de l'attractivité régionale ne peuvent être envisagés sans la recherche d'un équilibre territorial. Il s'agira de réintégrer les espaces en difficulté dans les dynamiques des territoires et d'améliorer la qualité de ces territoires en accord avec les besoins des habitants. Cette thématique appréhende les espaces urbains sensibles dans l'approche globale de la ville, renforce la contribution des territoires ruraux à la compétitivité régionale et fait la promotion des transports urbains propres et l'inter modalité ferroviaire et fluviale.

## **Prévenir et éviter toutes les formes de discrimination d'accès à l'emploi et dans le travail**

Il s'agit de démultiplier les efforts vis à vis des publics les plus marginalisés ou en voie de l'être : renforcer l'accompagnement dans l'emploi et la construction de parcours d'insertion et supprimer les obstacles rendant difficile l'accès au marché du travail.

## **Valoriser la ressource humaine au cœur du développement et de l'innovation économique et sociale**

Dans un contexte d'accélération du rythme des mutations de l'ensemble des secteurs d'activité, il est impératif de promouvoir la structuration et le renforcement des pôles de compétitivité de la région, l'appui à l'innovation dans les entreprises ainsi que le maintien et le développement d'activités économiques diversifiées.

## **Créer et consolider des emplois de qualité**

La réduction du chômage passe par la création d'un plus grand nombre d'emplois mais aussi des emplois de plus grande qualité professionnelle et sociale.

 **FEDER**  
**Exemple de projets**

### **Economie**


- En zone franche urbaine ZFU, attribution d'aides avec la CCIMP et l'association d'entreprises pour structurer un réseau de mise en relation d'entreprise avec les personnes en recherche d'emploi
- Aides à la reprise d'entreprises au travers du Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro-Entreprise (CPEM)
- Aides à la relocalisation des 2 Plans Locaux d'Insertion par l'Emploi (PLIE) de La Ciotat et Marignane
- Aide à l'amélioration des locaux de petits commerces de quartiers (centres anciens de Marseille et Marignane)
- Aide à une association de service à la personne pour l'édition d'un guide

### **Transport et mobilité**

- Aide à l'aménagement des lignes 26 et 34 du réseau RTM en matière d'organisation de l'espace urbain et d'amélioration de cadence de passage afin de favoriser l'accès à la formation (St-Jérôme) et au retour à l'emploi.
- Aides attribuées pour lever les freins à la mobilité par la création de centrale de Mobilité et le soutien à des actions spécifiques (à la Ciotat, Voiture&Co, sur Marignane, TMS, Sur Marseille, ...)

### **Cohésion sociale et territoriale**

- Soutien à la crèche sociale et culturelle de la belle de Mai dont plus de la moitié des enfants sont issus de quartiers sensibles.
- Aides à la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), soit des actions menées dans les quartiers sensibles pour expliquer les services publics mis en place, comme le tri sélectif.

 **FSE**  
**Exemple de projets**

- Mise en place de chartes d'insertion, soit une équipe sur les 3 bassins de vie des PLIE (Est, Centre, Ouest) pour favoriser et inciter à l'emploi de personnes relevant du PLIE dans des zones relevant des financements ANRU
- Point Action Prioritaire pour l'Emploi des Jeunes (PAPEJ), aide au financement d'une personne « médiateur » entre les jeunes, la Mission Locale et le PLIE, dans les quartiers sensibles